

La réunion de négociation de la commission paritaire s'est tenue le 30 mars 2017.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- un séminaire de branche,
- les salaires minimaux,
- les thèmes de travail à venir dont l'ordre public conventionnel.

Nous ne traiterons, dans ce bulletin, que la question des salaires. Le patronat s'est fendu d'une déclaration introductive suite à l'échec des dernières négociations. Le président de la commission paritaire a souligné l'intérêt à faire évoluer les dispositions sociales et le dialogue social dans la branche. Revivifier le dialogue et se donner le temps de l'échange avec l'élaboration d'une feuille de route pour construire « *quelque chose* ». Le lieu de cet échange et de cette élaboration pourraient être le séminaire de branche. Derrière cette phraséologie, on trouve la question du forfait jours et du forfait horaires hebdomadaires.

En effet, le patronat ajoute qu'il est nécessaire d'examiner les problématiques liées au temps de travail du point de vue de la sécurisation des salarié-e-s (!!!) et de l'entreprise. C'est ce qu'il y avait écrit dans l'accord visant à étendre le forfait jours et le forfait horaires hebdomadaires en éliminant notamment toutes conditions relatives au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

Et pour faire bonne mesure, SYNTEC et CINOV ont rouvert la négociation sur les minima. Mais que l'on ne s'y trompe pas, il s'agit simplement de laisser entendre qu'ils renouent le dialogue avec les organisations syndicales de salarié-e-s ... pour faire passer ce qu'ils n'ont pas encore réussi à faire passer au regard du temps de travail.

Les organisations patronales proposent une augmentation de 2% de l'ensemble des grilles ETAM et 1 % pour les IC, alors même qu'ils avaient proposé 1,5% pour 2017, 1% pour 2018 et 1% pour 2019. Il est vrai que cette proposition était liée à la signature d'un accord sur le temps de travail concernant les forfaits.

Après négociation, le patronat a revu à la hausse son augmentation :

- + 3,84% pour le premier coefficient de la grille ETAM,
- + 2% pour les autres coefficients ETAM,
- + 1,5% pour la grille ingénieurs et cadres.

Nous sommes loin de ce qu'il faudrait, à savoir un minima de début de grille à 1800€ et un premier niveau cadre du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Il y en a assez de cette logique qui consiste d'une part à fabriquer des cadres low-cost et d'autre part ne pas permettre à des employés et techniciens de vivre correctement.

C'est tout simplement du mépris pour ceux qui créent des richesses dans l'entreprise. Il serait temps que l'on reconnaisse le travail des salarié-e-s.